

Demain, des entrepreneurs mineurs?

Depuis le 1er janvier 2017, les étudiants peuvent se lancer comme entrepreneur, gagner jusqu'à 2.600 euros en ne payant pratiquement aucun impôt et être exemptés de cotisations sociales jusqu'à 6.500 euros par an.

La formule, manifestement, a séduit puisque trois mois plus tard, près de 2.600 étudiants avaient demandé à pouvoir bénéficier de ce nouveau statut. Mais pour l'obtenir il faut être âgé de 18 ans au moins et de 25 ans au plus.

Ce premier âge imposé par la législation sociale est-il encore pertinent, interroge l'Open Vld qui aimerait le voir abaissé de 18 à 15 ans?

Tous les mineurs de plus de 15 ans qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire à temps plein pourraient ainsi accomplir des actes économiques à condition de recueillir le consentement exprès de leurs parents ainsi qu'une autorisation du tribunal de la famille